

## Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE NANTUA  
CANTON D'OYONNAX NORD

### COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 31 juillet 2012, affiché le 4 juillet 2012. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 24 juillet 2012, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD – Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Marie-Rose GRANDET - Hélène JACQUET - Georges MARTINET - Raymond MATHIEU - Jean-Louis PIVARD - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA - Françoise ROY
Etaient excusés	Frédéric GAILLARD - Thierry RÉBÉRÉ
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Hélène JACQUET Chantal DÉMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 16    Votants : 16

Ouverture de la séance à 20 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2012 n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

#### Compte rendu de décisions n°5

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre conformément à la délibération du conseil municipal n°54/2010 du 8 juin 2010, à savoir :

- Décision n° 2012-08 : portant contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque avec la Société MICROBIB pour un montant annuel de 324 € HT sur une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.
- Décision n° 2012-09 : portant conclusion d'un avenant technique au contrat d'assurance Responsabilité Civile et Défense avec la MMA, pour l'extension de la compétence transport scolaire au contrat initial, à compter du 4 septembre 2012. La cotisation annuelle passe de 1 102 € à 1 191,72 €

#### Transport scolaire – option du midi

Par délibération n°2012/65 du 27 juin 2012, le Conseil Municipal décidait de retenir la société Trans Jura Cars pour le transport des élèves de Dortan. Le coût de cette prestation s'élève à 30 709 € TTC. Par ailleurs, il avait décidé de suspendre l'option du midi dans l'attente des inscriptions définitives. Il s'avère que sur les 36 inscriptions provisoires, 32 inscriptions sont devenues définitives. En conséquence, Madame le Maire propose de retenir l'option du midi, d'autant plus que les enfants qui prennent leurs repas à la restauration scolaire bénéficieront également de ce bus. Elle précise qu'un bilan sera fait en fin d'année scolaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'option de midi dont le coût s'élève à 14 231 €.

#### Marché d'aménagement du centre technique municipal

Madame le Maire rappelle l'historique du dossier :

- un marché de maîtrise d'œuvre a été signé en date du 13 mars 2012 avec le Cabinet FONTANIERE.
- une procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, a été lancée le 22 juin 2012 pour les travaux d'aménagement du bâtiment, dont le montant a été estimé à 478 400 € par l'architecte.
- la commission d'appel d'offres a ouvert les plis le 20 juillet 2012 : d'une part, le lot 8 (carrelage) est déclaré infructueux faute de réponse. D'autre part, le montant des lots dépasse l'enveloppe budgétaire. Il a été décidé de négocier avec les entreprises pour revoir leurs propositions à la baisse.

- Une simple consultation a été lancée pour le lot 8 auprès de 3 entreprises, les réponses sont attendues pour le 15 août 2012.
- La signature du contrat de vente du bâtiment a eu lieu semaine 30.
- Le 26 juillet 2012, la commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau pour étudier l'analyse des offres établie par la Société ECO BAT, économiste de la construction. Elle propose de supprimer la galerie intérieure prévue initialement pour réduire le coût d'environ 60 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de supprimer la galerie intérieure, de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 – Terrassement VRD attribué à SNTP
- Lot 2 – Maçonnerie Démolition attribué à RINALDI
- Lot 3 – Charpente Bardage attribué à CANIER
- Lot 4 – Façades attribué à LAURAND
- Lot 5 – Menuiseries extérieures attribué à DESA
- Lot 6 – Menuiseries intérieures attribué à CANIER
- Lot 7 – Plâtrerie Peinture attribué à GUELPA
- Lot 9 – Electricité attribué à SCEB
- Lot 10 – Plomberie sanitaires attribué à DETOUILLO

Madame le Maire précise que les crédits manquants soit environ 160 000 € seront transférés de l'opération « rénovation de la Maison des Sociétés » vers l'opération « centre technique », lors d'une prochaine décision modificative.

### Marché de désamiantage du centre technique municipal

Madame le Maire rappelle que le diagnostic de désamiantage est obligatoire dès lors qu'un bâtiment est réhabilité. Ainsi un diagnostic avant travaux a été établi le 4 mai 2012 par la Société AC Environnement. Des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ont été repérés au niveau de la chaufferie. En conséquence, une consultation a été lancée pour le désamiantage du bâtiment. Une seule société a répondu, EBM SAS dont l'offre s'élève à 4 664,10 € TTC. Madame le Maire propose de conclure le marché avec cette Société. Elle informe les élus qu'un diagnostic avant la vente du bâtiment, datant de 2005, avait été établi par la Société BATIMEX, qui avait conclu à l'absence d'amiante. Georges MARTINET demande qu'une démarche soit entreprise auprès de la SEMCODA qui pourra se retourner vers la société BATIMEX pour la prise en charge du coût des travaux de désamiantage. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide avec 15 Voix Pour et 1 voix Contre d'autoriser** Madame le Maire à signer le marché tel que présenté avec EBM SAS, **d'informer** la SEMCODA de la défaillance de la Société BATIMEX qui a produit un diagnostic avant la vente non conforme à la réalité.

### Contrats d'assurances

Jean-Claude GAILLARD expose que l'assureur de la Commune GROUPAMA augmente la cotisation « dommage aux biens » de 25 % suite aux sinistres intervenus en Août 2011 (la foudre sur Dortan occasionnant des dégâts sur les bâtiments publics) et février 2012 (les canalisations gelées, notamment à la Cité). Ce qui porte la nouvelle cotisation à 8 280 €. Il précise que lors de l'appel d'offres de septembre 2009, conformément au code des marchés publics de 2006, les sociétés d'assurance ont présenté des offres relativement basses afin d'être retenues mais il s'avère que la commune n'a aucun interlocuteur privilégié. Il propose la résiliation de l'assurance Dommage aux biens et le lancement d'une nouvelle consultation pour 2013. Jean Louis PIVARD confirme qu'actuellement, il existe des cellules de tarification dans les grands groupes d'assurances et dès lors que le montant des sinistres dépasse le montant des cotisations, ils n'hésitent pas à augmenter celles-ci voire résilier les contrats. Il ne participera pas au vote. Par ailleurs, Jean-Claude GAILLARD précise qu'un autre assureur MMA propose d'augmenter également la cotisation « Responsabilité Civile – Défense » qui passe de 1 102 € à 1 945,50 €, soit une augmentation de 77 %, suite aux sinistres intervenus en 2011 pour un montant total de 2 683 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** ces augmentations au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et **décide** de renégocier les contrats d'assurances au 1<sup>er</sup> janvier 2014 par simple consultation et non plus par appel d'offres.

### Tarifs de la restauration scolaire

Jean-Claude GAILLARD expose que le prestataire de service qui fournit les repas des enfants a augmenté son tarif au 1<sup>er</sup> septembre 2012 qui passe de 3,22 € à 3,31 €. En conséquence, il propose de répercuter cette augmentation sur le prix du repas. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** une augmentation du repas de 0,10 €.

### Convention d'autorisation de passage en terrains privés

André PERRIN expose que, suite au marché de restructuration des réseaux d'eaux et d'assainissement, le tracé des canalisations d'eau potable est modifié. En effet, une canalisation passe actuellement sous des parcelles privées, il y a lieu de les supprimer. Par ailleurs, il est nécessaire de reprendre le réseau actuel qui passe sous l'Impasse de Maissiat, qui est une voie privée. Il convient, pour effectuer ces travaux, de solliciter les propriétaires pour une rétrocession des réseaux actuels. André PERRIN donne lecture de la convention d'autorisation de passage en terrains privés des canalisations d'eau potable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le projet de convention et **autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

### Convention de partenariat avec ERDF

Par courrier du 12 juillet 2012, ERDF propose à la commune de Dortan, une convention de partenariat établie dans le cadre du nouveau « service ERDF – Prévenance Travaux ». En effet, ERDF, en tant que concessionnaire, doit intervenir régulièrement sur les réseaux électriques de distribution pour des travaux programmés. Ces interventions nécessitent généralement des coupures électriques qui vont, de ce fait, affecter la commune de Dortan et donc les administrés. Dans ce contexte, la mise en place d'un dispositif de communication adapté entre ERDF, la Commune de Dortan et les habitants peut s'avérer nécessaire et apporter satisfaction. Madame le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de définir et de formaliser le service « Prévenance Travaux » proposé par ERDF. Agnès PRUNIAUX demande qu'une modification soit apportée à l'article 7, l'ajout « dans le cadre de la convention proposée ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** la convention dûment corrigée et **autorise** Madame le Maire à la signer.

### Servitude de passage pour ERDF parcelles AD 354 et 418

Dans le cadre de l'agrandissement de la maison des sociétés, il s'avère nécessaire de déplacer le poteau électrique implanté près du bâtiment. Ce déplacement entraîne une modification du tracé actuel et concerne les parcelles AD 354 et 418. Il convient de prévoir une servitude de passage sur lesdites parcelles. Madame le Maire donne lecture de la convention de servitude proposée par ERDF. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** la convention précitée et **autorise** Madame le Maire à la signer.

### Questions diverses

- 1) Le rapport d'activités 2011 du Syndicat d'énergie et d'e-communication de l'Ain est consultable.
- 2) 14 septembre 2012 : visite du chantier de contournement de Dortan, un carton d'invitation sera distribué aux administrés.

La séance est levée à 21 h 30.

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,  
Hélène JACQUET

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.